

**BREVET PROFESSIONNEL
PRÉPARATEUR EN PHARMACIE**

SESSION 2024

**ÉPREUVE E4 – U40
LÉGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES**

Le sujet se compose de trois parties, à traiter sur trois copies différentes.	
1^{ère} copie	LÉGISLATION DU TRAVAIL
2^{ème} copie	LÉGISLATION PHARMACEUTIQUE
3^{ème} copie	GESTION À L'OFFICINE

**Le sujet, documents et annexes compris, comporte 17 pages numérotées de 1/17 à 17/17.
Dès la distribution, le candidat doit s'assurer que cet exemplaire est complet.**

Les annexes 1 et 2 même non renseignées, sont à rendre avec la copie.

Les réponses sont à rédiger dans l'ordre du sujet, avec soin et rigueur, de manière complète et précise.

La copie rendue, conformément au principe d'anonymat ne doit comporter aucun signe distinctif (nom, signature, utilisation d'encre rouge, de surligneurs...).

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé.

L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collègue » est autorisé.

L'usage de documents (ouvrage de référence, note personnelle...) n'est pas autorisé.

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 24SP-BP PP U40	Session 2024	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 1/17



Pharmacie du Commerce

54 rue de la Boétie

59000 LILLE

Tél : 03 38 54 55 00

Activité : commerce de détails de produits pharmaceutiques
en magasin spécialisé

RCS: LILLE B 894 523 614

NAF: 4773Z

SIRET: 894523614 00037

CA: 1 700 000 euros

Effectif : 6 salariés

Forme juridique : SARL

Gérard LAVILLE est pharmacien titulaire de la pharmacie du Commerce.

Son équipe est constituée de cinq salariés :

- **Marine DUTOIS** docteure en pharmacie, adjointe
- **Léa ROBEY** préparatrice, embauchée le 2 février 2014
- **Pierre GALLAS** préparateur, embauché le 8 juillet 2019
- **Inès GAZZI** préparatrice, embauchée le 2 octobre 2022
- **Aurore FACETTI** apprentie préparatrice, embauchée le 24 août 2022

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 24SP-BP PP U40	Session 2024	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 2/17

LÉGISLATION DU TRAVAIL

(14,5 points+ 0,5 point pour le soin et la rigueur dans la rédaction)

1. **Gérard LAVILLE dépose une annonce d'offre d'emploi pour pallier l'absence d'Inès GAZZI qui sera prochainement en congés payés pendant deux semaines. (DOCUMENT 1) (4,5 points)**
 - 1.1 Énumérer les critères exprimés pour postuler à cette annonce.
 - 1.2 Analyser ces critères du point de vue de la légalité. (DOCUMENT 2)
 - 1.3 Préciser la démarche administrative que doit accomplir Gérard LAVILLE pour embaucher un nouveau salarié.
 - 1.4 Citer l'organisme compétent en charge de l'immatriculation du salarié.
 - 1.5 Indiquer deux sanctions pouvant être encourues par Gérard LAVILLE s'il ne déclarait pas un salarié.

2. **Après modification de l'annonce déposée par le pharmacien, Adrien KADDOUR a été embauché pour effectuer le remplacement. (6,5 points)**
 - 2.1 Nommer le contrat qui lui a été proposé (sigle non accepté).
 - 2.2 Préciser le motif du contrat.
 - 2.3 Justifier l'utilité de la période d'essai.
 - 2.4 Indiquer la durée de la période d'essai dont bénéficiera Adrien KADDOUR. (DOCUMENT 3)
 - 2.5 Proposer trois motifs de rupture de contrat de travail avant son terme.
 - 2.6 Énoncer les deux indemnités qu'Adrien KADDOUR percevra au terme du contrat sachant qu'il n'a pris aucun congé payé.
 - 2.7 Nommer les documents que l'employeur devra remettre au salarié, au terme de son contrat.

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 24SP-BP PP U40	Session 2024	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 3/17

3. **Pierre GALLAS arrive régulièrement en retard depuis quelques semaines. Gérard LAVILLE envisage de le sanctionner (3,5 points)**
- 3.1 Citer deux sanctions qui peuvent être prises à l'encontre de Pierre CALLAS.
- 3.2 Indiquer la sanction la plus grave encourue par Pierre GALLAS s'il ne modifie pas son comportement.
- 3.3 Nommer le tribunal compétent que devra saisir Pierre GALLAS s'il envisage de contester la sanction.
- 3.4 Citer deux sanctions qu'un employeur ne peut pas prononcer à l'encontre d'un salarié.

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 24SP-BP PP U40	Session 2024	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 4/17

LÉGISLATION PHARMACEUTIQUE

(39 points + 1 point pour le soin et la présentation)

1. Dans le cadre de sa formation, Gérard LAVILLE invite Aurore FACETTI à observer la dispensation de l'ordonnance de madame FOULON (DOCUMENT 4). (8 points)
 - 1.1 Expliquer l'acte de dispensation en l'illustrant par des actions significatives.
 - 1.2 Citer les catégories de professionnels exerçant dans cette officine, habilités à délivrer une ordonnance.
 - 1.3 Les professionnels de l'officine doivent porter un insigne. Citer les deux insignes représentatifs de chaque professionnel de l'officine.
 - 1.4 L'ensemble de l'équipe officinale n'est pas soumis aux mêmes responsabilités face à une erreur de délivrance d'ordonnance. Compléter le tableau de l'**ANNEXE 1 (à rendre avec la copie)** concernant les responsabilités de chacun des membres de l'équipe officinale.
 - 1.5 Les pharmaciens doivent s'inscrire à l'Ordre des pharmaciens pour exercer leur profession. Indiquer les sections respectives du pharmacien titulaire et du pharmacien adjoint.
2. À la lecture de la prescription de madame FOULON (DOCUMENT 4), le pharmacien informe Aurore FACETTI que l'ordonnance comporte des anomalies de conformité. Il va devoir contacter le docteur VERDIER pour rectifier cette prescription. (7 points)
 - 2.1 À l'aide des **DOCUMENTS 4 et 5**, vérifier la recevabilité de cette ordonnance. Justifier la réponse.
 - 2.2 Citer trois caractéristiques d'une ordonnance conforme à la prescription de LYRICA®.
 - 2.3 La prescription du Zolpidem n'est pas conforme en termes de recevabilité. Écrire sur la copie, la prescription pour cette spécialité, en respectant la législation en vigueur.
 - 2.4 La prescription comporte d'autres spécialités pharmaceutiques. Définir la « spécialité pharmaceutique » selon le Code de la Santé Publique.
 - 2.5 Indiquer deux dénominations possibles pour une spécialité pharmaceutique.

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 24SP-BP PP U40	Session 2024	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 5/17

3. **Lors de la délivrance au comptoir, madame FOULON refuse de prendre le médicament générique du LYRICA®. Aurore FACETTI lui explique qu'elle devra alors régler le médicament, puisque le prescripteur ne s'est pas opposé à la substitution. (6 points)**
- 3.1 Préciser de quelle manière le médecin aurait pu s'opposer à la substitution du LYRICA® par son médicament générique, le prégabaline, si madame FOULON ne le tolère pas.
- 3.2 Indiquer la signification des différents sigles qui permettent aux prescripteurs de s'opposer à la substitution sur l'ordonnance.
- 3.3 Proposer une définition de la « spécialité générique ».
4. **Suite au scandale du MEDIATOR® (Benfluorex), des nouvelles procédures de pharmacovigilance ont été instituées. (6 points)**
- 4.1 Proposer une définition de la pharmacovigilance.
- 4.2 Citer l'organisme régional en charge de la pharmacovigilance (sigle et signification).
- 4.3 Nommer l'organisme national en charge de la pharmacovigilance (sigle non accepté).
- 4.4 Citer trois catégories de personnes ou de structures pouvant faire une déclaration de pharmacovigilance.
- 4.5 Un triangle inversé noir est apposé sur la notice de certains médicaments comme DEPAKINE® (Valproate de sodium), MOTILIUM® (Dompéridone). Nommer la catégorie de médicaments concernée par ce signalement (sigle non accepté).
5. **Le médecin a prescrit la spécialité Gammatétanos®. Ce médicament nécessite une traçabilité supplémentaire lors de sa dispensation. (6 points)**
- 5.1 Citer le document spécifique à compléter lors de cette dispensation.
- 5.2 Détailler les informations à reporter dans ce document en complétant le tableau de l'ANNEXE 2 (à rendre avec la copie).
- 5.3 Préciser la durée de conservation de ce document à l'officine.

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 24SP-BP PP U40	Session 2024	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 6/17

6. Avant de quitter l'officine, madame FOULON demande un produit pour vermifuger ses poules. Le pharmacien lui conseille le FLUBENOL®. À l'aide du DOCUMENT 6, répondre aux questions suivantes. (6 points)
- 6.1 Indiquer la catégorie de médicaments vétérinaires à laquelle appartient le FLUBENOL®. Définir cette catégorie de médicaments.
- 6.2 Citer deux autres catégories de médicaments vétérinaires.
- 6.3 Madame FOULON demande au pharmacien si elle peut consommer les œufs de ses poules pendant le traitement. Relever le temps d'attente à respecter.
- 6.4 Indiquer l'intérêt du temps d'attente.

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 24SP-BP PP U40	Session 2024	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 7/17

GESTION À L'OFFICINE

(24,5 points + 0,5 point pour le soin et la présentation)

Gérard LAVILLE demande à Pierre GALLAS d'analyser l'activité liée au lait solaire IP50+ du laboratoire Avène. Le représentant a envoyé les conditions commerciales (DOCUMENT 7)

- 1. Gérard LAVILLE remet l'état de stock de ce produit pour l'exercice 2023. (DOCUMENT 8) (8,5 points)**
 - 1.1 Après avoir pris connaissance de l'extrait des conditions commerciales de vente et de l'évolution du stock du lait solaire IP50+, déterminer le palier qui sera retenu pour 2024. Justifier la réponse.
 - 1.2 Donner la formule et calculer le stock moyen du lait solaire IP50+ pour l'année 2023, puis pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre 2023. Analyser le résultat.
 - 1.3 Donner la formule et calculer la rotation de stock en cycle pour le lait solaire IP50+ pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre. Commenter le résultat.
 - 1.4 Nommer et définir le type de stock auquel appartient ce produit au cours de sa plus forte activité.
 - 1.5 Citer les deux autres types de stock existant en officine.

- 2. Gérard LAVILLE vient de recevoir la facture du fournisseur AVÈNE (DOCUMENT 9). (16 points)**
 - 2.1 Identifier deux mentions obligatoires figurant sur une facture.
 - 2.2 Inscrire le calcul qui a permis d'obtenir un prix PU NET de 7,11 € pour le lait solaire IP 50+.
 - 2.3 Calculer la marge obtenue pour un prix de vente TTC de 14,90 € pour le lait solaire IP50+.
 - 2.4 Donner la formule et calculer le taux de marque pour le lait solaire IP50+.
 - 2.5 Inscrire le calcul qui a permis d'obtenir le montant de TVA de 327,38 €.
 - 2.6 Citer les autres taux de TVA en vigueur. Proposer un type de produits pour chacun de ces taux.
 - 2.7 Proposer une définition de l'escompte.

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 24SP-BP PP U40	Session 2024	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 8/17

- 2.8 Calculer le montant de l'escompte si Gérard LAVILLE décidait de payer la facture au comptant.
- 2.9 Énumérer une autre réduction pouvant être accordée aux clients.
- 2.10 Préciser la signification de la mention « franco de port » présente sur la facture.

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 24SP-BP PP U40	Session 2024	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 9/17

DOCUMENT 1**LÉGISLATION DU TRAVAIL****ANNONCE OFFRE D'EMPLOI**

« La pharmacie du Commerce située à Lille cherche une préparatrice en pharmacie diplômée du BP en Pharmacie pour un remplacement de 15 jours. Elle doit impérativement avoir 2 ans d'ancienneté, moins de 40 ans et une excellente condition physique ».

Source : auteurs

DOCUMENT 2**LÉGISLATION DU TRAVAIL**

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pôle
emploi.fr

Cinq conseils pour rédiger une offre d'emploi

Une offre d'emploi claire et précise permet aux candidats de jauger l'adéquation de leur profil avec le poste. Il s'agit donc d'un premier filtre dans le processus de recrutement. Objectif : séduire les meilleurs candidats.

1- Soyez percutant

Dans sa phase de présélection d'offres d'emplois, le candidat survole les annonces. Pour retenir son attention, vous devez soigner la forme de votre annonce avec :

- **un titre explicite et accrocheur** : pour cela, il est utile d'étudier les libellés les plus utilisés (titres d'annonces de concurrents, titres de CV de candidats...). Un bon titre fait mouche au premier coup.
- **une organisation claire** : différents paragraphes doivent alléger et simplifier la lecture : description de l'entreprise, description du poste proposé, présentation du profil recherché, etc..

2- Travaillez la séduction

Pour attirer les meilleurs talents, il faut vous démarquer de la concurrence. Cette opération séduction passe par **une présentation adéquate de l'entreprise**.

En quelques mots, cette présentation doit exprimer la dynamique et les **qualités** de l'entreprise (**croissance, références, clients, positionnement sur le marché...**). Attention à ne pas survendre l'entreprise : les candidats intéressés iront vérifier les informations sur internet !

Pour toucher les bons candidats, **adoptez un style adapté à la cible**. Pour viser des candidats expérimentés possédant les savoir-faire recherchés, utilisez dans l'annonce un vocabulaire technique très spécifique.

En revanche, sur certains postes où vous peinez à recruter, utilisez un langage moins technique et plus courant pour attirer de nouveaux profils que vous formerez par la suite aux compétences et au vocabulaire associés.

Attention : s'il faut faire preuve d'originalité pour séduire, il faut aussi veiller à conserver sa crédibilité !

3- Rendez le poste attractif

Inutile d'énumérer toutes les tâches liées au quotidien du poste à pourvoir. Sélectionnez plutôt **les 4 ou 5 activités les plus importantes et mettez-les en avant** en les intégrant dans la stratégie de l'entreprise.

Exemple de mission : « Animer une équipe de commerciaux pour développer la force de vente dans tout le Sud-Ouest ».

Les autres caractéristiques du poste seront énumérées en fin de paragraphe, sous forme de liste.

4- N'oubliez pas le savoir-être

Au-delà des compétences techniques, vous devez aussi identifier **les qualités professionnelles** bénéfiques pour l'entreprise qui apporteraient « un plus » : sens du contact, goût du travail en équipe...

5- Restez dans la légalité

L'annonce d'emploi est encadrée par la loi. Le Code du Travail énonce ainsi un certain nombre de règles quant au contenu des offres d'emploi.

Certaines informations sont obligatoires : l'intitulé et le descriptif du poste, le lieu de travail, le type et la durée du contrat (exemple : CDI, CDD de 2 mois, Intérim d'1 semaine, etc.) ainsi que l'expérience requise sont à mentionner. Sur l'annonce d'emploi doivent également figurer une référence d'offre et une date de publication.

Ce sont là des mentions obligatoires a minima. N'hésitez pas à étoffer votre offre d'emploi avec d'autres informations : descriptif de l'entreprise, compétences attendues, temps de travail, etc. Plus l'annonce sera riche en informations, et plus elle sera attractive !

Certaines mentions en revanche sont interdites, et notamment celles qui induisent une forme de discrimination : religion, origines, âge, état de santé, situation familiale, etc.

Source : <https://www.pole-emploi.fr>

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 24SP-BP PP U40	Session 2024	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 10/17

Durée de la période d'essai

La durée de la période d'essai dépend de la durée du CDD. Si le CDD n'a pas de terme précis, la durée de la période d'essai est fixée par rapport à la durée minimale du CDD.

- CDD de 6 mois maximum : 1 jour par semaine de travail, sans dépasser 2 semaines de période d'essai ;
- CDD de plus de 6 mois : 1 mois maximum.

Si une convention ou un accord collectif de branche ou d'entreprise prévoit une durée différente de celle prévue par le code du travail, l'employeur et le salarié appliquent la durée la plus courte.

Le contrat de travail peut toujours prévoir une durée de période d'essai plus courte qui s'appliquera.

Source : <https://code.travail.gouv.fr/>

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 24SP-BP PP U40	Session 2024	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 11/17

DOCUMENT 4
LEGISLATION PHARMACEUTIQUE

Dr Paul VERDIER
Médecin généraliste
11 Rue de la libération
59000 LILLE, France
Tél : +33 20 02 03 04 05
ledoct@wanadoo.fr
591093308

10002709797

À Lille, (date de l'examen).

Madame FOULON Chantal
Née le 15 juin 1955

Paracétamol 500 mg / Codéine 30 mg, comprimés secs
1 comprimé le soir pendant 1 mois

Paracétamol 500 mg, gélules
1 à 2 gélules matin et midi pendant 1 mois

LYRICA (Prégabaline) 75 mg, gélules
1 gélule matin et soir pendant 1 mois

Zolpidem 10 mg, comprimés
1 comprimé au coucher pendant 28 jours à renouveler

Gammatétanos 250UI / 2 mL, 1 dose ce jour

Dr Verdier



Source : auteurs

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 24SP-BP PP U40	Session 2024	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 12/17



INFORMATION TRANSMISE SOUS L'AUTORITE DE L'ANSM

INFORMATIONS
SÉCURITÉ PATIENTS

Lettre aux professionnels de santé

5 mai 2021

Nouvelles conditions de prescription et de délivrance des spécialités à base de prégabaline (Lyrica® et ses génériques)

Information destinée aux médecins généralistes, médecins en charge des Centres d'Évaluation et de Traitement de la Douleur (CETD), neurologues, psychiatres, anesthésistes, rhumatologues, oncologues, internistes libéraux et hospitaliers, incluant cliniques publiques et privées et les médecins exerçant en EHPAD, pharmaciens d'officine et hospitaliers (PUJ).

Madame, Monsieur, Chère Conscœur, Cher Confrère,

En accord avec l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), les laboratoires commercialisant des spécialités à base de prégabaline souhaitent vous informer de la modification de leurs conditions de prescription et de délivrance à compter du 24 mai 2021.

Résumé

Le dernier rapport d'addictovigilance du Centre d'Évaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance-Addictovigilance (CEIP-A) de Toulouse datant de 2020 a montré une augmentation importante du nombre des cas d'abus, de dépendance, de mésusage et d'ordonnances falsifiées relatifs aux spécialités à base de prégabaline ainsi que des risques qui y sont associés.

Afin de limiter ces situations, les nouvelles conditions de prescription et de délivrance à compter du 24 mai 2021 sont donc les suivantes :

- prescription sur ordonnance sécurisée obligatoire
- et durée maximale de prescription réduite à 6 mois.

Conduite à tenir par les prescripteurs :

- Pour toute spécialité à base de prégabaline, utiliser obligatoirement une ordonnance sécurisée.
- Inscrire la durée de la prescription sur l'ordonnance. Elle ne doit pas excéder 6 mois de traitement. La poursuite du traitement nécessitera une nouvelle prescription.
- Le chevauchement des ordonnances reste autorisé afin d'éviter toute interruption brutale du traitement chez les patients épileptiques.

Conduite à tenir par les pharmaciens :

- Délivrance :
 - sur présentation d'une ordonnance sécurisée.
 - mensuelle. A renouveler 5 fois maximum sur mention expresse du prescripteur.
- Il n'y aura pas de rappel des lots déjà commercialisés.

Informations complémentaires

Le risque d'abus, de mésusage et de dépendance est décrit dans l'information produit des spécialités à base de prégabaline. La prégabaline doit être utilisée avec prudence chez les patients ayant des antécédents d'abus médicamenteux et/ou de toxicomanie. Le patient doit être surveillé pour détecter tout signe d'abus, de mésusage ou de dépendance à la prégabaline, qui peuvent se traduire, par exemple, par le développement d'une tolérance, une augmentation de la dose ou le signalement d'un comportement de recherche de médicaments.

Source : //ansm.sante.fr

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 24SP-BP PP U40	Session 2024	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 13/17

Informations sur le médicament vétérinaire Flubeno[®]**RESUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT****1. Dénomination du médicament vétérinaire**

FLUBENDAZOLE 3 PORC-VOLAILLE FRANVET

2. Composition qualitative et quantitative

Un g contient :

Substance(s) active(s) :
Flubendazole..... 3 mg**3. Forme pharmaceutique**

Prémélange médicamenteux.

Poudre blanchâtre, fine sans agglomérats.

4. Informations cliniques**4.1. Espèces cibles**

Porcins et volailles.

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Affections à parasites sensibles au flubendazole.

Chez les porcins :

- Traitement des infestations par les parasites suivants :

Nématodes gastro-intestinaux :

Ascaris suum,
Oesophagostomum dentatum,
Trichuris suis,
Hyostrongylus rubidus,
Strongyloides ransomi.

Nématodes de l'appareil respiratoire :

Metastrongylus elongatus.

Chez les volailles :

- Traitement des infestations par les parasites suivants :

Nématodes gastro-intestinaux :

Ascaridia spp,
Heterakis gallinarum,
Capillaria spp,
Trichostrongylus tenuis,
Amidostomum anseris (oie).

Nématodes de l'appareil respiratoire :

Syngamus trachea.**4.3. Précautions particulières d'emploi chez l'animal**

Ce prémélange médicamenteux est destiné à la fabrication d'aliments médicamenteux solides et ne peut être utilisé en l'état ; le taux d'incorporation du prémélange médicamenteux à l'aliment solide ne peut être inférieur à 5 kg/tonne.

4.4. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponteL'innocuité du produit a été évaluée chez les poules pondeuses. Le produit peut être utilisé chez ces animaux.
Le produit peut être utilisé chez les truies gestantes. Son innocuité n'a pas été évaluée chez les truies allaitantes, son utilisation pendant la lactation devra faire l'objet d'une évaluation du rapport bénéfice/risque par le vétérinaire.**4.5. Posologie et voie d'administration**Porcins :0,75 mg de flubendazole par kg de poids vif et par jour par voie orale pendant 10 jours. Pour un ingéré alimentaire quotidien de 50 g par kg de poids vif, cette posologie correspond à 15 ppm dans l'aliment.
ou

1,50 mg de flubendazole par kg de poids vif et par jour par voie orale pendant 5 jours. Pour un ingéré alimentaire quotidien de 50 g par kg de poids vif, cette posologie correspond à 30 ppm dans l'aliment.

Volailles :

3 mg de flubendazole par kg de poids vif et par jour par voie orale pendant 7 jours. Pour un ingéré alimentaire quotidien de 100 g par kg de poids vif, cette posologie correspond à 30 ppm dans l'aliment.

4.6. Temps d'attente

Viande et abats :

Porcins : 5 jours.
Poules et poulets : 4 jours.
Faisans : 5 jours.
Dindes : 2 jours.
Autres volailles : 15 jours.

Œufs : zéro jour.

Source : auteurs, à partir de irep.anmv.anses.fr

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 24SP-BP PP U40	Session 2024	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 14/17

DOCUMENT 7
GESTION À L'OFFICINE

EAU THERMATEL
Avène

Extrait des conditions de ventes

Remises

Palier 1: 100 unités commandées 20%
Palier 2: 200 unités commandées 22% + 5 Unités Gratuites
Palier 3: 250 unités commandées 23% +10 Unités Gratuites

Source : auteurs

DOCUMENT 8
GESTION A L'OFFICINE

MOUVEMENT DE STOCK 2023				
PRODUIT	AVENE - Lait Solaire IP50+Peaux sensibles Tube 250ml Nouvelle formule			
	STOCK DÉBUT DE MOIS	ENTRÉE	SORTIE	STOCK FIN DE MOIS
JANVIER	5	5	2	8
FÉVRIER	8	10	5	13
MARS	13	20	12	21
AVRIL	21	15	17	19
MAI	19	40	43	16
JUIN	16	45	44	17
JUILLET	17	35	50	2
AOÛT	2	25	15	12
SEPTEMBRE	12	10	8	14
OCTOBRE	14		6	8
NOVEMBRE	8		7	1
DÉCEMBRE	1	5	3	3

Source : auteurs

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 24SP-BP PP U40	Session 2024	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 15/17

DOCUMENT 9
GESTION A L'OFFICINE

Avène

FACTURE n° 202305-135

DOIT Le 22 mai 2024

Société par Action Simplifiée au capital de 22 987 907,05 Euros
Dont le siège social est 45, Place Abel Gance – 92100 BOULOGNE
RCS Nanterre B 319 137 576
TVA intracommunautaire : FR42319137576
Email : contact.avena@pierre-fabre.com
téléphone : +33 (0) 5 63 58 88 00

PHARMACIE DU COMMERCE
Monsieur LAVILLE
54 RUE DE LA BOETIE
59000 LILLE

Références : Commande n°2346 / Bon de livraison n°20220532D

DESIGNATION	QUANTITE	PU HT	REMISE	PU NET	MONTANT HT	
Hydrance Riche - Crème Hydratante, la boîte 40ml	30	9,54	22%	7,44	223,20€	
Crème Solaire Teintée IP50+ Peaux Sensibles Sèches Tube Pompe 50ml Nouvelle Formule 50ml	40	9,66	22%	7,53	301,20€	
Lait Solaire IP50+ Peaux Sensibles Tube 250ml Nouvelle Formule	50	10,02	22%	7,82	391,00€	
Lait Solaire IP50+ Peaux Sensibles Tube 250ml Nouvelle Formule (gratuit)	5 UG					
XeraCalm A.D Huile Lavante Relipidante Flacon Pompe 400ml	30	13,14	22%	10,25	307,50€	
Solaire Sunsimed KA SPF50+ 80ml	50	10,62	22%	8,28	414,00€	
TOTAL BRUT					1636,90€	
Conditions : escompte accordé pour paiement comptant 1% franco de port au delà de 500 €						
					Montant TVA 20 %	327,38€
					NET A PAYER	1964,28€

Source : auteurs

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 24SP-BP PP U40	Session 2024	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 16/17

ANNEXE 1
LÉGISLATION PHARMACEUTIQUE
À RENDRE AVEC LA COPIE

Responsabilités des professionnels exerçant en officine.
Compléter les deux intitulés et cocher les cases correspondantes

	Responsabilité Pénale	Responsabilité	Responsabilité
Gérard LAVILLE Pharmacien titulaire			
Marine DUTOIS Pharmacienne adjointe			
Pierre GALLAS, Léa ROBEY et Inès GAZZI Préparateurs en Pharmacie			

ANNEXE 2
LÉGISLATION PHARMACEUTIQUE
À RENDRE AVEC LA COPIE

Date	N° d'ordre	Prescripteur	Spécialité	Patient
Date jour examen	503			

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 24SP-BP PP U40	Session 2024	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 17/17

